



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

**PROCÈS-VERBAL DE LA TRENTE-NEUVIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ANNUELLE DE L'ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC,
TENUE LE 29 SEPTEMBRE 2018 À L'HÔTEL HOLIDAY INN MONTRÉAL-
LONGUEUIL, À LONGUEUIL**

SONT PRÉSENTS :

MEMBRES :

Alain Bernier, T.P.	(06)	Président de l'Ordre
Laval Tremblay, T.P.	(02) (13)	Vice-Président aux affaires administratives
Angélique Gagné, T.P.	(01)	Vice-présidente aux communications
Richard Legendre, T.P.	(03)	Vice-président aux affaires professionnelles
Denis P. Tremblay, MAP		Secrétaire par interim

Alain	Malenfant	T.P.	03	Jean-Yves	Giguère	T.P.	16
Alexandre	Villeneuve	T.P.	17	Joël	Thériault	T.P.	13, 14, 15
Alix	Avril	T.P.	06	Jonathan	Trépanier	T.P.	05
Andrée	Moineau	T.P.	14	Josée	Veilleux	T.P.	12
Benoît	Allaire	T.P.	15	Kokou	Assogba	T.P.	06
Benoit	Jolicoeur	T.P.	16	Louis-Jean	Phary	T.P.	13
Chafik	Lahdaïdi	T.P.	14	Luc	Gendron	T.P.	06
Charles A.	Vigneault	T.P.	05	Luc	Gravel	T.P.	16
Claude	Blain	T.P.	14	Lyne	Guénard	T.P.	07
Claude	Gagné	T.P.	02	Marc	Guimont	T.P.	09
Daniel	Couture	T.P.	02	Marilyn	Lanni	T.P.	06
Dany	Boudreault	T.P.	17	Martin	Boisvert	T.P.	13
Denis J.	Dubois	T.P.	05	Nicolas	Le Couëdic	T.P.	06
Denis	Simard	T.P.	05	Pascal	Martin	T.P.	05
Dominic	Rowley	T.P.	03	Pierre	Langevin	T.P.	03
Florent	Boivin	T.P.	02	Raymond	Bibeau	T.P.	16
Francine	Côté	T.P.	03	Rénald	Cyr	T.P.	16
François	Melançon	T.P.	06	Rino	Therien	T.P.	09
Germain	Thibault	T.P.	05	Robert	Clément	T.P.	16
Gilles Y.	Hamel	T.P.	06	Rock	Léonard	T.P.	16
Guy	Leclerc	T.P.	03	Serge	Gingras	T.P.	13
Guy	Létourneau	T.P.	16	Shuping	Liu	T.P.	06
Guy	Veillette	T.P.	05	Stéphane	Boily	T.P.	02
Guylaine	Houle	T.P.	06	Vicky	Larocque	T.P.	15
Isabelle	Lajoie	T.P.	07	Vincent	Giasson	T.P.	16
Jean Guy	Slevan	T.P.	16	Yanick	Bouchard-Latour	T.P.	06
Jean	Marchand	T.P.	15	Yvan	Fortin	T.P.	06
Jean	Picard	T.P.	16	Yvon	Germain	T.P.	14
Jean-François	Thibodeau	T.P.	06				



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

EST ÉGALEMENT INVITÉ :

Michel Poirier, CPA, Poirier & associés inc., comptables agréés

1. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE, DU QUORUM, DE LA RÉGULARITÉ DE L'ASSEMBLÉE ET OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT DE L'ORDRE

Le président de l'Ordre, Alain Bernier, T.P., souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Il vérifie auprès du secrétaire par intérim de l'Ordre, Denis P. Tremblay, la date d'envoi de l'avis de convocation et la reconnaît conforme aux règlements. Il mentionne que le quorum est atteint : 61 titulaires de permis sont présents. Il souligne aux personnes présentes qui ne sont pas titulaires d'un permis de l'Ordre qu'elles n'auront pas le droit de vote.

Constatant le droit de présence, le quorum et la régularité, le président déclare l'assemblée générale ouverte à 15 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le secrétaire par intérim procède à la lecture de l'ordre du jour.

AGA-01-2018

Il est proposé par Guy Létourneau, T.P., et appuyé par Florent Boivin, T.P., d'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté :

1. Vérification du droit de présence, du quorum, de la régularité de l'assemblée et ouverture par le président de l'Ordre
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 30 septembre 2017 ; affaires découlant de ce procès-verbal
4. Rapport du président : activités et états financiers de l'Ordre
5. Rapport du secrétaire sur les élections
6. Cotisation 2019-2020
7. Nomination des auditeurs
8. Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2017 ; AFFAIRES DÉCOULANT DE CE PROCÈS-VERBAL

Le président fait la lecture du procès-verbal et passe en revue chacun des points présentés au procès-verbal de l'assemblée générale de 2017 qui a été distribué à tous les titulaires de permis par courriel au mois d'août et également transmis avant l'assemblée générale.

AGA-02-2018

Il est proposé par Rino Therrien, T.P., et appuyé par Vincent Giasson, T.P., d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 30 septembre 2017, après que la correction suivante a été apportée : ajouter le nom de Vincent Giasson, T.P., dans la liste des personnes présentes.

Adopté à l'unanimité

Affaires découlant de ce procès-verbal
Aucun commentaire sur ce point.

4. RAPPORT DU PRÉSIDENT : ACTIVITÉS ET ÉTATS FINANCIERS DE L'ORDRE

États financiers

Le président invite l'auditeur indépendant de Poirier & Poirier associés inc., Michel Poirier, CPA, à présenter les états financiers tels que soumis dans le rapport annuel de l'exercice 2017-2018. Il désire ainsi le libérer plus tôt pour ensuite poursuivre sur les activités, avec l'accord de l'assemblée.



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	Budget (note 2)	2018	2017
Produits			
Cotisations	1 339 680 \$	1 341 413 \$	1 327 463 \$
Étude de dossiers et administration	28 000	21 440	26 325
Formation continue	25 000	24 590	4 500
Services rémunérés (annexe A)	124 000	203 876	247 182
Autres (annexe B)	36 000	37 512	39 930
	1 552 680	1 628 831	1 645 400
Charges			
Salaires et charges sociales	554 000	500 501	530 756
Reconnaissance professionnelle (annexe C)	40 500	36 757	38 972
Tableau des membres et admission (annexe D)	23 500	32 532	32 853
Inspection professionnelle (annexe E)	40 000	31 358	26 304
Syndic et discipline (annexe F)	310 000	296 299	278 560
Relation avec le milieu (annexe G)	21 000	14 429	17 264
Promotion et communications (annexe H)	52 000	57 198	55 477
Administrateurs et mandataires (annexe I)	129 100	148 869	126 924
Sections (annexe J)	8 000	4 890	7 300
Gestion et soutien (annexe K)	315 900	316 148	310 074
Services aux membres (annexe L)	12 300	24 409	18 787
	1 506 300	1 463 390	1 443 271
Excédent des produits sur les charges	46 380 \$	165 441 \$	202 129 \$



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

BILAN

31 MARS 2018

	2018	2017
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	379 205 \$	377 348 \$
Dépôts à terme (note 4)	2 128 914	1 862 659
Débiteurs	131 781	162 781
Charges payées d'avance	34 290	30 284
	2 674 190	2 433 072
Placements (note 5)	141 863	134 141
Immobilisations (note 6)	24 805	26 119
	2 840 858 \$	2 593 332 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 8)	376 380 \$	328 216 \$
Produits reportés	909 913	875 992
	1 286 293	1 204 208
Soldes de fonds		
Réserve	113 100	113 100
Formation, prévention et stabilisation des primes	1 517 377	1 445 377
Non affectés	(75 912)	(169 353)
	1 554 565	1 389 124
	2 840 858 \$	2 593 332 \$



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

Activités

Le président informe l'assemblée des faits saillants qui se sont déroulés au cours de l'année.

Le président décline les activités de l'Ordre en trois axes : la modernisation des lois professionnelles, l'inspection professionnelle et la gouvernance.

Modernisation des lois professionnelles

Le président passe en revue les dispositions contenues dans le projet de loi 401, mort au feuillet en raison des élections provinciales : il est présenté comme étant l'exemple d'un texte législatif qui accorde beaucoup de place aux T.P. et qui rallie l'Ordre des ingénieurs, l'Ordre des architectes et l'OTPD.

Le projet de loi présentait, en grande partie, l'approche préconisée par l'Ordre depuis 2008 en vue de la modernisation des lois professionnelles en sciences appliquées. Il comportait, notamment, des obligations de délégations d'activités en ingénierie et en architecture, accordant ainsi aux technologues un espace légitime élargi en ingénierie et en architecture.

Entre autres, l'inspection des bâtiments et la surveillance des travaux occupaient une bonne place dans le projet de loi 401. Il incluait aussi l'ajout du technologue professionnel au *Code civil du Québec*. Le président souligne que l'Ordre a déjà entamé les démarches pour qu'un tel projet de loi soit reconduit par le prochain gouvernement.

Le président invite **Richard Legendre, T.Sc.A., vice-président aux Affaires professionnelles**, à compléter ce volet du rapport d'activités.

Monsieur Legendre souligne que la Régie du bâtiment du Québec était désignée comme un interlocuteur important dans l'application de certaines dispositions du projet de loi 401. Il souligne à cet égard qu'il faudra maintenir nos bons contacts avec la Régie. Il poursuit sur d'autres activités qui ont aussi marqué l'année à la direction des affaires professionnelles, notamment, la présentation des commentaires de l'Ordre suivant le dépôt d'un projet de règlement modifiant le *Code de gestion des pesticides* et d'un autre règlement modifiant le *Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides*, règlements déposés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Ces deux règlements ont pour effet de donner toute la place aux agronomes lors de la justification agronomique et de la prescription agronomique. De plus, l'Ordre des agronomes, dans le cadre de l'application des nouveaux règlements, se sent légitimé pour appliquer sa politique de surveillance des actes agronomiques à l'encontre des T.P.



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

Richard Legendre, T.Sc.A., fait état du refus de l'Office des professions, malgré les demandes de l'OTPG, d'intervenir comme conciliateur au dossier. Enfin, il souligne que les acteurs du milieu seront sensibilisés/mobilisés, notamment les employeurs et les producteurs agricoles.

Enfin, le vice-président aux Affaires professionnelles fait état de la publication d'une nouvelle définition d'installations électriques parue dans la *Gazette officielle* à la fin juin 2018. Selon monsieur Legendre, à première vue, la disposition semble suivre la position préconisée par l'Ordre depuis bon nombre d'années, soit l'exclusion des systèmes interconnectés de l'installation électrique, entre autres, la domotique. Il entend cependant vérifier en détail l'application de ce nouveau règlement.

Le président et le vice-président aux affaires professionnelles répondent aux questions des membres de l'assistance.

Inspection professionnelle

Le président poursuit la présentation du rapport d'activités, en ciblant le deuxième axe d'intervention du Conseil d'administration pour l'année 2017-2018 : l'inspection professionnelle.

En effet, l'inspection professionnelle a été l'objet d'une attention particulière au cours de l'année. Le président rappelle qu'il s'agit d'une des pierres angulaires du système professionnel. Il rappelle que l'inspection des pairs est un moyen de prévention ou de coercition permettant à l'Ordre de rencontrer sa mission de protection du public. Durant l'année financière, l'Ordre a augmenté les ressources destinées à ce poste et le Conseil d'administration a redoublé d'attention en vue de renforcer ce mécanisme qui est avant tout, un support à la pratique des T.P. Dans cette perspective, un groupe de travail a été mandaté pour revoir et analyser en profondeur tous les processus relatifs à l'inspection professionnelle avec le soutien d'experts externes en la matière.

Ces démarches ont permis au Comité d'inspection professionnelle de mettre en place des mécanismes de gestion de risques qui pourront être revus périodiquement. Ces mécanismes permettent de cibler les secteurs sensibles ou problématiques en termes de protection du public, en permettant une adéquation entre les données provenant du programme d'assurance ou encore celles provenant du Bureau du syndic.

Gouvernance

La gouvernance des ordres professionnels a été un chantier important en 2017-2018. Le président souligne que l'entrée en vigueur de la Loi 11 modifiant diverses lois concernant l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel a donné beaucoup



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

de travail aux ordres, dont l'OTPO. En vertu de cette loi, le nombre d'administrateurs siégeant au Conseil d'administration de l'Ordre passera, d'ici 2021, de 24 à 16 administrateurs.

Dans le contexte de la Loi 11, trois règlements de l'Ordre sont en voie d'être modifiés. Il s'agit du *Règlement sur les affaires du Conseil d'administration et les assemblées générales de l'Ordre professionnel des technologues professionnels du Québec*, du *Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des technologues professionnels du Québec* et du *Règlement divisant le territoire du Québec en régions aux fins des élections au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des technologues professionnels du Québec*. Ces trois règlements seront refondus en un seul, qui portera le titre de « Règlement sur l'organisation de l'Ordre des technologues professionnels du Québec et les élections à son Conseil d'administration ».

AGA-03-2018

Il est proposé par Florent Boivin, T.P., et dûment appuyé par Robert Clément, T.P., d'accepter le rapport du président, incluant le rapport des activités et les états financiers.

Adopté à l'unanimité

Avant de poursuivre sur le point suivant, un membre de l'assemblée s'adresse au président en lui posant une question sur l'article 63 du *Code des professions* portant sur le nombre de mandats consécutifs que peut exercer un président.

Le président répond que l'article 63 du *Code des professions* est sujet à interprétation ; l'interprétation de l'Office des professions est à l'effet qu'un président ayant cumulé trois mandats ne puisse pas se présenter à nouveau à la présidence d'un ordre suivant les nouvelles dispositions de la loi 11. A contrario, l'interprétation de l'OTPO est à l'effet que cette disposition ne s'applique pas à cette dernière puisque lors des dernières élections à la présidence, le 8 juin 2018, ces élections s'étaient tenues en bonne et due forme et selon le règlement en vigueur de l'Ordre.

Angélique Gagné, T.P. et avocate, vice-présidente aux communications, rappelle les points de droit qui sont en jeu et souligne que l'Ordre a en main un avis juridique qui confirme ses prétentions.

Le technologue professionnel ayant posé la question se demande jusqu'où cela peut nous mener si une confrontation ouverte avec l'Office des professions s'enclenche.



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

Le président souligne qu'il n'est pas question pour lui de mettre en péril la sécurité financière et politique de l'Ordre en menant une guerre avec l'Office des professions. S'il s'avère que l'interprétation de l'Office prévaut, il se désistera de ses fonctions.

Une personne de l'assemblée s'interroge sur le montant des sommes qui ont été allouées à ce dossier au cours des derniers mois.

Laval Tremblay, T.P., vice-président aux affaires administratives de l'Ordre, confirme qu'un peu moins de 1 000 \$ y ont été affectés jusqu'à maintenant. Il souligne, à l'instar du président, qu'il n'est pas question d'engager une guerre coûteuse avec l'Office des professions.

5. RAPPORT DU SECRÉTAIRE SUR LES ÉLECTIONS

Conformément au *Code des professions* ainsi qu'à notre règlement sur les modalités d'élections, un avis d'élection et de mise en candidature a été envoyé aux membres entre le 1^{er} janvier 2018 et le 15 février 2018.

Trois postes dans la région 03, 12, Capitale-Nationale, étaient en élection. Dans la région 03, 12, trois candidatures ont été reçues et ont été ainsi déclarées élues par acclamation.

Deux postes dans la région Montérégie étaient en élection. Dans la région 16, Montérégie, deux candidatures ont été reçues et ont été ainsi élues par acclamation.

Le tableau suivant représente les candidatures reçues ainsi que les administrateurs élus.

RAPPORT DES ÉLECTIONS 2018 DES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OTPO			
RÉGIONS	ADMINISTRATEURS SORTANTS	CANDIDATURES REÇUES	ADMINISTRATEURS ÉLUS
16 Montérégie	Luc Gravel, T.P.	Luc Gravel, T.P. Rock Léonard, T.P.	Rock Léonard, T.P. Luc Gravel, T.P.
03, 12 Capitale- Nationale	Stéphane Drapeau, T.Sc.A. Richard Legendre, T.Sc. A. Laval Tremblay, T.P.	Stéphane Drapeau, T.Sc.A. Richard Legendre, T.Sc. A. Laval Tremblay, T.P.	Stéphane Drapeau, T.Sc.A. Richard Legendre, T.Sc. A. Laval Tremblay, T.P.



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

AGA-04-2018

Il est proposé et dûment appuyé d'accepter le dépôt du rapport des élections du secrétaire.

Adopté à l'unanimité

6. COTISATIONS 2019-2020

Le secrétaire par intérim fait rapport à l'assemblée du résultat de la première consultation menée auprès des membres en vue de l'augmentation de la cotisation de 15 \$. La consultation a été menée 30 jours avant la tenue de l'assemblée générale, comme prévu au *Code des professions*.

RÉSULTATS DE LA CONSULTATION SUR L'AUGMENTATION DE LA COTISATION		
Commentaires reçus	En accord	En désaccord
17	14	3

Après avoir fait part du résultat de la première consultation, le secrétaire par intérim tient une deuxième consultation sur place, comme prévu au *Code des professions*.

Les membres se résignent à prendre acte de la décision d'augmenter la cotisation. Ils soulignent que de tenir cette consultation ne mène à rien, puisque de toute façon, c'est maintenant le Conseil d'administration de l'Ordre qui a le pouvoir de proposer et de disposer de toute majoration de la cotisation, comme prévu au *Code des professions*.

7. NOMINATION DES AUDITEURS

Laval Tremblay, T.P., vice-président aux affaires administratives, souligne qu'il n'y a pas lieu de nommer un nouvel auditeur, puisqu'il reste une année au contrat de l'auditeur actuel. Il propose aux membres de l'assemblée de confirmer cette dernière année au contrat de l'auditeur actuel.

AGA-05-2018

Il est proposé par Denis Boudreault, T.P., et dûment appuyé par Daniel Couture, T.P., de reconduire pour sa dernière année de contrat l'auditeur actuel.

Adopté à l'unanimité



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

Monsieur Florent Boivin, T.P., désire porter à l'attention de l'assemblée le décès de deux personnes qui ont œuvré au sein de l'Ordre : M. Jean Luc Archambault, T.P., et Mme Nicole Legault, T.P. En signe de respect, les membres de l'assemblée font un moment de silence.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

AGA-06-2018

Il est proposé par Rino Therrien, T.P., et appuyé par Alain Malenfant, T.P., de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté à l'unanimité

Le président remercie les membres présents de leur participation et de leur soutien à la vitalité de l'Ordre.

La séance est levée à 17 h 15.

Alain Bernier, T.P.
Président

Denis P. Tremblay, MAP
Secrétaire par intérim